



ARTICLES PROHIBÉS

l'équipe nationale féminine de Canada Soccer v Haiti

3 Juin 2025

Tous les spectateurs présents à un événement au Stade Saputo (le « Stade ») sont sujets à une inspection électronique du personnel de sécurité à l'entrée du stade.

Les spectateurs ayant des sacs sont sujets à une inspection plus approfondie et devront ouvrir leurs sacs. Le processus de fouille et la confirmation du contenu du sac font partie des « conditions d'entrée ». Lorsque le contenu ne peut être vérifié, l'individu pourrait se voir refuser l'accès.

Afin de diminuer le temps d'attente aux entrées du stade, le personnel suggère :

- d'arriver 1h30 avant le début de l'événement;
- de ne pas apporter de sac;
- d'apporter le moins d'articles possible;
- de respecter les instructions du personnel du stade et de la sécurité.

ARTICLES PROHIBÉS

The list of prohibited is included below:

- Tout sac à dos, sac à caméra, grand sac fourre-tout et glacière, peu importe les dimensions;
- Tout autre sac plus grand que 14"x14"x6";
- Animaux (à l'exception des chiens-guides pour les personnes en situation de handicap);
- Armes en tout genre incluant, mais n'étant pas limité à, des couteaux, du poivre de Cayenne, des pistolets paralyants, des armes cachées ou des armes à feu, réelles ou imitées;
- Autres objets qui pourraient compromettre la sécurité publique ou mettre en danger la tenue de l'événement.
- Avions ou aéronefs téléguidés ou systèmes aériens sans pilote (drones);
- Ballons (de soccer, de plage, gonflables, ballons de fête, etc.);
- Boissons alcoolisées ou non et nourriture provenant de l'extérieur;
- Bombes ou contenants aérosols pressurisés, produits corrosifs ou inflammables, teintures contenant des substances pouvant être dangereuses pour la santé ou qui sont inflammables;
- Bouteilles, cannettes, thermos ou tout autre contenant;
- Caméras professionnelles avec lentilles de plus de 2,5" ou toute autre lentille amovible;
- Caméras professionnelles et équipement, notamment les trépieds, les piles et les caméras vidéo commerciales;
- Chaises et coussins de plus de 15"x15" ou qui contiennent des bras en métal ou avec un dossier (à l'exception des personnes à mobilité réduite);
- Chapeaux ou vêtements qui pourraient obstruer la vue des autres spectateurs;
- Confettis, banderoles (streamers);
- Drogues illégales ou produits chimiques nocifs;
- Des objets bruyants, incluant, mais n'étant pas limités à, des sifflets, des trompettes, des vuvuzelas.
- Feux d'artifice de tout genre, incluant, mais n'étant pas limité à, des torches, des bombes fumigènes, des fusées, des engins incendiaires ou tout autre produit pyrotechnique non préapprouvé avant leur entrée au stade ;
- Instruments opérés mécaniquement qui produisent un bruit excessif, tels que des mégaphones ou des klaxons (requiert l'approbation de la direction pour les sections de supporters seulement);
- Monopodes et trépieds;
- Ordinateurs portables et tablettes;
- Parapluies;



- Perche à égoportrait (selfie stick), bâtons télescopiques pour caméra;
- Planches à roulettes, patins à roues alignées, planches gyroscopiques (hoverboards);
- Pointeurs laser;
- Poteaux (requiert l'approbation de la direction);
- Radios ou télévisions portatives plus grandes qu'un format de poche;
- Tout matériel promotionnel ou commercial;
- Tout objet pouvant servir de missile ou de projectile;
- Vêtements affichant un langage abusif ou insultant, des images obscènes ou tous les vêtements jugés inappropriés par la direction du stade
- Masques de déguisement (autorisés uniquement quand vous êtes assis au siège qui vous a été attribué).
- Signes, drapeaux ou affichages offensants, racistes, discriminatoires, utilisant un langage inapproprié, ou de nature religieuse, politique ou commerciale.
- Tout objet ressemblant à un missile ou à un projectile.
- Les instruments bruyants, y compris, sans toutefois s'y limiter, les sifflets, les trompettes, les vuvuzelas, les tambours ou les grands instruments de musique, qui n'ont pas été approuvés au préalable par Canada Soccer.
- Tout autre objet susceptible de compromettre la sécurité du public ou de nuire à la réputation de l'événement.